

COMMUNE DE PORTES LES VALENCE (26800)

Arrêté n° 26-334 du 27/08/2026

**portant Mise à Jour du PLU
pour prise en compte de l'arrêté préfectoral
n° 26-2026-08-24-00001 du 24/08/2026
portant approbation du classement sonore
des infrastructures de transports terrestres,
routières et ferroviaires dans le département
de la Drôme ;**

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-60 et R 153-18, ainsi que les articles L 151-43 et R 151-51 relatif au contenu des annexes du PLU,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 06/02/2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et modifié le 18/11/2019 (PLU) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2026-08-24-00001 du 24/08/2026 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres, routières et ferroviaires dans le département de la Drôme ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le PLU de la commune de PORTES LES VALENCE est mis à jour à la date du présent arrêté en fonction des éléments de l'arrêté préfectoral susvisé.

Les arrêtés préfectoraux relatifs au même objet n° 2014-324-0013 du 20/11/2014, modifié par arrêté n° 26-2025-01-24-00001 du 24/01/2026, sont abrogés.

Article 2 : Les documents de la mise à jour sont tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant UN mois.

Article 4 : Le présent arrêté est adressé à M. le Préfet de la Drôme et à M. le Directeur Départemental des Territoires.

Fait à PORTES LES VALENCE, le 27/08/2026

Le Maire



Geneviève GIRARD